# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2024

#### RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES PARLEMENTAIRES - (N° 2076)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 145

présenté par M. Leseul et les membres du groupe Socialistes et apparentés à l'amendement n° 7 de M. Rodwell

\_\_\_\_\_

## APRÈS L'ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« député et de ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement supprime l'incompatibilité entre les statuts de la fonction publique et le mandat de député.